

AUXONNE**Soirée dansante**

Samedi 21 janvier, à 20 heures, la section gym d'enretien pour adultes de l'Étoile auxonnaise organise sa traditionnelle soirée dansante, à la salle Événementielle. Licenciés, familles et amis se retrouveront autour d'un repas. Inscriptions auprès des membres (tarif : 30 €).

GENILS**Loto de la Fnaca**

Samedi, à 20 heures, la Fnaca propose, à l'Agora de Genils, son loto, animé par Christophe. Il se déroulera en 18 parties (ouverture des portes à 18 heures). Nombreux lots à gagner. Tarifs : un carton, 6 €, deux, 12 €, trois, 15 € ; un bingo, 2 €, trois bongos, 5 €.

SEURRE**The dansant**

Les Accordeonistes seurois organisent, dimanche, à la salle des fêtes de Seurre, un thé dansant animé par Benjamin Duratour. Entrée : 8 € (ouverture des portes à 14 h 30). Réservations au 03.80.29.82.85 ou au 03.84.81.11.07.

MAGNY-SUR-TILLE. L'association locale MTR s'oppose au projet de la municipalité.

Un quartier qui fait débat

■ **Révision.** Alors qu'il tabiait initialement sur 150 logements, le projet prévoit aujourd'hui une soixantaine d'habitations.

■ **Réunion.** Le 20 janvier, les membres de l'association MTR et les opposants au projet se réuniront à 20 heures à la salle des fêtes.

Le projet de zone d'aménagement concerté à Magny-sur-Tille est remis en question par un collectif. De son côté, la municipalité veut privilégier la concertation.

Évoqué depuis plusieurs années, le projet de création d'une zone d'aménagement concerté (Zac) à Magny-sur-Tille connaît depuis quelques mois un vent de contestation sans précédent.

Alors que la municipalité est favorable à la construction d'un écoquartier à l'ouest de la commune, plusieurs habitants opposés au projet ont constitué une association nommée MTR, pour Magny-sur-Tille raisonnée.

« Le 28 septembre, j'ai assisté à une réunion publique où j'ai appris que 150 logements allaient être construits à Magny. En faisant un petit calcul, j'ai réalisé que cela correspondait grosso modo à 400 personnes et 300 véhicules supplémentaires. J'ai posé quelques questions lors de cette réunion, et je me suis rendu compte que plusieurs personnes partageaient mes interrogations », indique Franck Barbe, président du



Pour Nicolas Bourny, maire de Magny, « la circulation rue de l'Abbayette n'est pas dangereuse ». Photo N.R.

collectif. Début novembre, l'association MTR est officiellement créée et un tractage est effectué le 10 novembre dans les boîtes aux lettres magnyilloises. Les membres du collectif décident de faire du porte-à-porte et recueillent 300 signatures de riverains opposés au projet de Zac. « On n'est pas opposé à la construction, on est

« On aimerait que la mairie organise un référendum sur le projet de la Zac. »

Franck Barbe, président du collectif MTR

opposé au projet tel qu'il est configuré aujourd'hui. Selon nous, la densité de 30 logements à l'hectare est incompatible avec l'esprit du village », lance Franck Barbe, qui tient à préciser que le collectif qu'il préside est « apolitique » et l'opposition manifestée vise « le projet et non la mairie ».

Des « faux messages »

Du côté de la municipalité justement, le maire, Nicolas Bourny, indique que « trois réunions publiques ont été organisées, une en 2009, deux en 2011 ». Le premier magistrat de Magny-sur-Tille regrette par ailleurs « les

Exit donc les 150 habitations initialement prévues, sachant qu'on ignore quand l'enquête publique débutera.

« Certains critiquent le fait même qu'on construise à côté de chez eux. Je regrette que cette association MTR préfère mener une campagne de porte-à-porte plutôt que de participer aux réunions de concertation. Le siège du collectif a été fixé en mairie sans demande préalable », note le maire de Magny.

« Nous n'avons pas participé aux réunions de concertation car nous attendons notre réunion du 20 janvier pour réunir les remarques et doléances des habitants afin de les présenter au maire », explique Franck Barbe, pour qui le choix de la mairie comme siège a été fait « dans un souci de transparence ».

Le Scot en première ligne

Une des principales critiques de l'association MTR concerne la densité des habitations de la future Zac de Magny. Cette densité, fixée à 30 habitations par hectare, est la limite minimale pour la commune, dans la mesure où cette dernière appartient au Grand Dijon et qu'elle appartient de fait au Schéma de cohérence territoriale dijonnais (Scot). « La fixation à 30 logements par hectare constitue une difficulté pour les petites communes comme Magny. Nous avons demandé sans succès une densité de 25 logements par hectare pour notre Zac. Il est à noter que le Scot devra être révisé fin 2016 », indique Nicolas Bourny.